



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-001-2024-02

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire**

- IDF-2024-01-30-00011 - Arrêté modificatif n°2024/08 relatif à la commission spécialisée "organisation des soins" de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (9 pages) Page 3
- IDF-2024-01-31-00002 - Arrêté n°07/2024 relatif à la nouvelle composition du comité de protection des personnes IDF V (2 pages) Page 13
- IDF-2024-01-30-00010 - Arrêté n°2024/07 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-FRANCE (15 pages) Page 16
- IDF-2024-01-30-00012 - Arrêté n°2024/09 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (5 pages) Page 32

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité Régionale**

- IDF-2024-01-30-00013 - Arrêté portant publication de la liste des médiateurs appelés à être désignés pour le règlement d'un conflit collectif du travail d'ampleur régionale, départementale ou locale dans le périmètre de la région d'Ile-de-France (2 pages) Page 38

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité régionale d appui et de contrôle**

- IDF-2024-02-01-00001 - Arrêté portant sur la demande de dérogation à l'obligation de repos dominical présentée par la société BOTTE FONDATIONS, pour son intervention sur le site de construction de la gare MANTES STATION Projet prolongement Ouest LIGNE EOLE -78200 MANTES-LA-JOLIE (2 pages) Page 41

## **Direction régionale et interdépartementale de l environnement, de l aménagement et des transports d Île-de-France / Sécurité des transports et des véhicules**

- IDF-2024-02-01-00002 - Décision DRIEAT-IDF n° 2024 0088 - Agrément Marchandises AFPA (3 pages) Page 44
- IDF-2024-02-01-00003 - Décision DRIEAT-IDF n°2024 0089 - Agrément Voyageurs AFPA - 30-01 (3 pages) Page 48

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-01-30-00013

Arrêté portant publication de la liste des  
médiateurs appelés à être désignés pour le  
règlement d'un conflit collectif du travail  
d'ampleur régionale, départementale ou locale  
dans le périmètre de la région d'Ile-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Arrêté portant publication de la liste des médiateurs appelés à être désignés pour  
le règlement d'un conflit collectif du travail d'ampleur régionale, départementale  
ou locale dans le périmètre de la région Ile-de-France**

**VU** le Code du Travail et notamment ses articles L. 2523-1 à L.2523-9 et R.2523-1 à R.2523-16 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative

**VU** les candidatures aux fonctions de médiateur recueillies auprès de divers acteurs institutionnels ;

**VU** la consultation des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national ;

**SUR** proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ile-de-France ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont nommés, pour une période de trois années, médiateurs pour le règlement des conflits collectifs du travail sur le plan régional, départemental ou local dans le cadre de la région Ile de France les personnes suivantes :

- **Monsieur François BALLOUHEY**  
Conseiller honoraire à la Cour de cassation
- **Monsieur Marc BENADON**  
Directeur du travail honoraire
- **Monsieur Didier CAROFF**  
Directeur du travail honoraire
- **Madame Eve DREVON-COBLENCE**  
Vice-présidente au tribunal administratif de Cergy-Pontoise
- **Monsieur Didier ISRAËL**  
Premier conseiller au tribunal administratif de Montreuil

- **Monsieur Bernard MAURIN**  
Directeur du travail honoraire
- **Monsieur Patrice PEYTAVIN**  
Directeur du travail honoraire
- **Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT**  
Directeur du travail honoraire
- **Madame Véronique TUFFAL-NERSON**  
Avocat, médiateur près la Cour d'appel de Paris

**Article2 :** Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 30 janvier 2024

Pour le Préfet de la région d'Ile de France,  
Préfet de Paris,  
Par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Ile de France

**Signé**

Gaëtan RUDANT

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique ou contentieux dans un délai de deux mois.  
La décision contestée doit être jointe au recours.